Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260119-D_2025_141-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-141

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry (arrivé à 20h34) - M. BLIN David- M. PAUTREL Sébastien - Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h36) - RINFERT Georges

Excusés : Mme LESENECHAL Floriane – Mme CHALOPIN Virginie – Mme Maryse DAUGUET – M. Sébastien TOUROUL

Absent : M. VELE Arnaud

Monsieur Georges RINFERT a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Georges RINFERT ne participe pas au vote.

OBJET
Lotissement L'Ecrin Vert

Monsieur Le Maire rappelle que la lors du Conseil du 23 octobre dernier, le Conseil Municipal a validé le passage du réseau de la desserte de l'assainissement collectif sur une parcelle privée avec accord des propriétaires (moindre coût pour les travaux).

Il va falloir régulariser devant le notaire une servitude de passage pour la canalisation des eaux usées sur la propriété Battais et régulariser la limite de propriété.

Monsieur le Maire propose, également, d'autoriser la desserte de leur passerelle par le lotissement l'Ecrin Vert.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de :

- AUTORISER la desserte de la passerelle de Monsieur et Madame BATTAIS Alain par l'Ecrin Vert.
- VERSER une indemnité de servitude pour le passage du réseau d'eaux usées de 300€ à Monsieur et Madame BATTAIS Alain,
- VENDRE le terrain (7-8m²) à Monsieur et Madame BATTAIS Alain à 2,50€/m²
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire
Louis PAUTREL